L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;

JEUDI MATIN, 11 JUILLET.

FEUILLETON.

LES SEPT CROIX-DE-VIE

PAR PAUL PERRET.

QUATRIEME PARTIE.

XX.—(Suite)

— Qui se fût attendu, dit Lesneven en se découvrant, à rencontrer Mme la marquise de Croix de Vie assise sur cette pierre, sans souci du froid et de la pluie qui tombe !......

Et il s'arrêta ; maintenant il pouvait voir le visage de la jeune femme, et il oubliait tout au monde. Violante s'était levée, s'appuyant d'une main sur la tête de Magnus, elle s'accrocha de l'autre main à la traverse de la croix, car elle se sentait encore bien faible, et n'osait essayer de reprendre sa route vers le château.

— Les forces vous manquent, lui dit Lesneven. Vous n'avez d'autre pensée que de me fuir ; mais il vous faut bien demeurer un moment. Oh ! votre gardien ordinaire est là près de vous. Et d'ailleurs, que craignez-vous de moi ?

— Je dois tout craindre, dit Violante avec effort. Je m'étais trop hâtée de vous bien juger la première fois que je vous ai vu....

— Et la seconde fois ! interrompit Lesneven. C'est à celle-là qu'il faut songer. C'était auprès des charmilles de Bochardière, vous vous en souvenez, madame ; la seconde fois vous m'avez condamné.

— Je ne pensais pas alors que votre folie serait durable, reprit Violante avec plus de fermeté et sans s'arrêter aux derniers mots du jeune homme. Je ne pensais pas qu'au mépris de toute raison et de toute délicatesse vous me réduiriez à ne plus oser sortir de ma maison. Si je suis seule ici aujourd'hui, c'est que j'avais un moment oublié que votre présence est pour moi une menace éternelle.

—La vôtre est pour moi un tourment sans nom et une joie céleste, s'écria-t-il. Avant de vous voir, qu'avais-je donc aimé ? Des rêves, et je n'avais lui que des ombres. Vous m'êtes apparue comme la beauté vivante, et pourtant hier j'avais fait le serment de mettre entre vous et moi l'espace sans fin ; mais je ne sais quelle puissance m'a ramené cette nuit vers votre château. Je voulais dire adieu du moins aux pierres qui vous gardent ; je vous ai revue !

— Et vous ne songez plus, dit Violante, à tenir votre serment.

— Dites-moi d'où viennent ces larmes que vous versiez tout à l'heure?... Mais non, je ne vous le demande point. Ah ! j'ai oui dire que le cœur se trompait quelquefois. On peut prendre pour de l'amour ce qui n'était qu'un aveuglement de générosité sublime. Votre bonheur a-t-il déjà cessé, madame ? Il n'est pourtant vieux que de trois mois ; mais vous saviez, en épousant le marquis de Croix de Vie, que les mauvais jours devaient venir. Le marquis ne peut-il pas rencontrer un autre Lesneven sur sa route ? Ses fureurs mystérieuses se réveilleront alors et ne s'éteindront plus si tôt.

— Monsieur, s'écria Violante, le marquis de Croix de Vie dédaigne vos insultes.

Lesneven secoua la tête. — Ce n'est que vous que je crains d'offenser, dit-il.

Au lieu de s'éloigner, il fit pourtant un pas vers la croix. Magnus grondait. Lesneven regardait Violante.—Votre manteau ruisselle de pluie, lui dit-il d'une voix tremblante ; vous frissonnez, et vos mains se glacent contre cette pierre. Votre corps est brisé, votre âme est abattue....

— Partez, monsieur ! fit Violante.

— Non ! s'écria-t-il. J'avais juré de partir, je fais le serment contraire. Je ne sais quelle folle confiance se lève dans mon cœur. Je ne partirai pas, car je vous ai vue pleurer....

Il disparut sous la chênaie. Violante le suivait du regard. Elle ne se tenait plus appuyée au bras de la croix, les derniers mots de Lesneven l'avaient soudainement ranimée et lui rendaient de la force ; il lui semblait que ces mots cruels demandaient justice. La confiance, avait-il dit, il n'avait osé dire l'espérance, renaissait dans son cœur : l'espérance que le marquis de Croix de Vie reviendrait à ses fureurs héréditaires, l'espérance qu'il mourrait comme ses aïeux, et qu'elle, la marquise, redeviendrait libre. Eh ! qui sait? Lesneven se flattait peut-être qu'elle pourrait l'aimer quelque jour. Dérision, aveuglement, cruauté stupide ! Après Martel aimer Lesneven ! L'ancien garde général avait été plus modeste une seule fois. Lors de leur première entrevue, Violante s'en souvenait bien, auprès de ces charmilles de Bochardière où il parlait sans cesse, il lui avait dit en la quittant : Vous aimez le marquis, c'est lui qui vivra ! Il sentait en ce moment là que Martel avait à vivre un droit supérieur au sien. Et Violante, que les superstitions dont elle était entourée commençaient à frapper, Violante alors n'avait pu s'empêcher de considérer ces paroles comme prophétiques. Celui qui les avait prononcées s'appelait Lesneven. Lesneven avait été le premier instrument de la fatalité contre Croix de Vie ; il pouvait aussi bien, sans le savoir, être la voix du destin annonçant que les Croix de Vie étaient rachetés et sauvés. Quand il avait dit : Le marquis vivra, il disait peut-être vrai.

Pourquoi non ? Il y avait une chose que Chesnel répétait sans cesse et qui sûrement avait du sens.—Lesneven et Croix de Vie ont péché ensemble, disait le vieux chouan. Ce fut Lesneven le plus coupable, puisqu'il était le conseil, et pourtant depuis cent cinquante ans c'est Croix de Vie qui est puni et qui meurt. Dieu verra qu'il se trompe, et cela changera. — Violante songea que si Dieu avait remis pour la première fois Lesneven et Croix de Vie face à face que s'il l'avait appelée elle-même pour la placer entre eux, c'est qu'il avait reconnu son erreur et que le changement prédit par Chesnel allait arriver, mais aussitôt elle s'interrompit au milieu de ces pensées si vaines. — Eh quoi ! après ce qui s'était passé la veille et dans la dernière nuit, quand le septième Croix de Vie était près de naître, encore des rêves ! Oui, des rêves sans doute et de bien puérils ! La fatalité a des lois et n'a point de caprices, c'était toujours un Croix de Vie qu'elle voulait. Hélas ! ce Lesneven semblait à mille lieues de perdre sa raison. Quelle apparence que jamais il fût tenté d'accomplir sur lui-même l'œuvre terrible ! Il ne savait point qu'il était mêlé à ce jeu implacable du destin, il était plein de la sagesse vulgaire qui conseille à l'homme de garder sa vie comme le premier de tous les biens, celui qui ne se perd qu'une fois. S'il avait l'esprit troublé, ce n'était que par des visions tout humaines!

—Et pourtant Violante pensait encore tout bas qu'ayant pris cette folle passion pour elle et sentant bien que déjà elle appartenait au marquis, Lesneven lui avait dit naguère ou celui des deux qu'elle aimerait devait vivre !....

O ténèbres, ô nuit où elle s'efforçait en vain de faire luire un rayon, sachant bien qu'il allait glisser un moment, puis disparaître, mais se flattant tout bas qu'il reparaîtrait encore ! Elle descendit les degrés de la croix, et se retournant vers le château, elle vit au milieu de l'avenue le marquis et Chesnel qui cheminaient vers elle côte à côte. — Et n'aurait-elle point dû s'y attendre ?—Croix de Vie en effet ne pouvait être loin, puisque Lesneven était là tout à l'heure.

Le marquis avait la tête nue sous le brouillard ; il marchait rapidement, il semblait parler avec une animation fébrile. Parfois il s'arrêtait avec des gestes véhéments, les yeux dans le vide, comme s'il se fût adressé à quelque personnage imaginaire qu'il voyait devant lui. D'autres fois il frappait sur l'épaule de Chesnel, paraissant le prendre à témoin de ce qu'il venait de dire, et Chesnel répliquait. Le marquis alors demeurait muet et immobile. Violante approchait ; il se mit à la regarder de loin, puis fixement ; quand elle ne fut plus qu'à dix pas. Il ne la salua ni d'un signe ni d'un sourire : ne la reconnaissait-il point? Il reprit tout à coup son discours étrange. Violante en entendit les derniers mots.—Que me veulent ces contes ? disait-il. Je suis un homme de mon temps, je ne crois plus aux légendes ; c'est Lesneven qui a frappé mon aïeul, il a retourné contre lui sa propre épée ! Qu'y a-t-il donc là qu'on ne doive point croire ? Ne peut-on m'arracher mon épée et s'en servir ensuite contre moi même ! C'est ainsi que Martel Ier est mort.

— Celui qui a dit le contraire, fit Chesnel, méritait bien d'être enfermé.

— Je veux remettre à mon doigt le brillant de Martel Ier, reprit le marquis. Où est ce diamant ?

— Vous l'avez donné, dit Chesnel.

Le marquis tressaillit. Ses yeux hagards se jetèrent vers sa femme, il lui saisit la main. Il la reconnaissait maintenant ! — Je m'en souviens, dit-il, ce diamant, le jour de notre mariage. C'est à elle que je l'ai envoyé ; c'est toi qui le portais, Chesnel...... Violante, ne me quittez plus....

— Vos mains ont le froid du marbre, reprit-il, la pluie a déboucle vos cheveux.

— Nous avons appris que madame la marquise Violante s'était mise en promenade sous ces vilaines nuées, dit Chesnel ; nous sommes venus à sa rencontre.

— Oui, fit Martel, c'est moi qui l'ai voulu, car je me passerais aisément de la lumière du jour, mais je ne saurais un instant me passer de votre présence. Je vous aime, Violante. Pourquoi me regardez-vous de cet air de blâme ?

— Ce n'est point du blâme, répondit Violante d'une voix étouffée, c'est de la tristesse et du doute. Je ne veux point cesser de croire que votre tendresse pour moi n'est plus la même. A quoi me sert-il d'ailleurs que vous m'aimiez, puisque vous faites justement ce que vous feriez, si vous ne m'aimiez pas !......

— Que sais-je ! que sais-je ? s'écria-t-il. Mon âme est comme un cheval farieux et fidèle. Mettez lui le mors, il renversera tout, mais vous le vaincrez avec une caresse. Ne demandez plus de compte de mes pensées, je ne peux plus vous en rendre. Combattez les, écrasez les, Violante, il est écrit que la femme triomphera de l'esprit du mal. Ecrasez donc la tête du serpent.

—Emmenez-le, dit tout bas Chesnel à Violante.

Elle passa son bras sous celui du marquis.— Où me conduisez-vous? demanda-t-il. Cet air glacé me rafraîchissait le front, cette pluie qui tombe me faisait du bien. Vous voyez que je vous obéis cependant ; je veux toujours vous obéir. Je suis à vous, Violante, tout à vous. Oh ! je vous aime ; mais où allons nous ! Ne me ramenez point dans ce château noir !

—J'y retourne avec vous, dit Violante, nous allons rentrer dans ce boudoir où vous vous plaisiez jadis à laisser couler les longues journées près de moi.

—Eh, puis, reprit Chesnel, ne faut-il point que madame la marquise Violante change ses vêtements qui sont trempés d'eau ? Croix de Vie ne songe à rien.

—Oui, oui, tu as raison, dit le marquis. Elle tremble, elle a froid. Il faut rentrer.

Ils marchèrent ainsi quelques moments, tous les trois en silence. Chesnel s'était mis auprès de Violante, afin de la soutenir, si le cœur ou les forces lui manquaient. Le marquis se laissait conduire ; il s'amusait comme un enfant à presser le sol sous ses pieds pour en faire jaillir l'eau sur son passage.—Lesneven aussi pleure, murmurait-il. Puis il releva la tête, ses yeux erraient un instant dans le vague du brouillard et du ciel ; ils retombèrent sur la main de Violante, qui reposait sous son bras.—Voilà mes doigts de fée, dit-il.

Ce fut la dernière lueur de sa raison. En ce moment, on arrivait à la grande porte du château. Tout à coup il se rejeta en arrière.—Les voyez vous ! cria-t-il. Ils sont là ! je les reconnais tous, ils m'attendent, Martel Ier une épée dans le corps, Martel II la tête fracassée, le troisième a bu le poison. Ils m'appellent ! je n'entrerai pas !

—Croix-de-Vie, dit Chesnel, regardez à vos côtés la marquise Violante que vous faites mourir.

Martel poussa un gémissement sourd.—Oui, oui, dit-il en baissant la tête, elle tremble, elle a froid, il faut rentrer.

Quelques serviteurs se tenaient dans les communs sur le seuil des portes. Ils virent passer le marquis accompagné de sa femme et de Chesnel et appuyé sur tous les deux. Pas un ni ne se trompa [illegible] un premier moment de surprise et de peur. La plupart des gens de Croix de Vie n'avaient plus d'âme ; beaucoup avaient connu Martel V ; pas un d'eux ne laissa même échapper un geste, mais tous se doutaient de ce qu'il voyait. Un silence mortel s'établit sur la cour et les maisons ; tous couraient à la fois le même pensée ; c'est que le château et le domaine n'avaient plus de maître et que la fin des Croix-de-Vie était arrivée.—C'est le dernier, disaient-ils.

L'abbé de Gourio sortait de la chapelle. A la vue de ces trois personnes qui s'avançaient, des vêtements ruisselants de Violante, de la mine [illegible] de Chesnel, de Martel chancelant, la [illegible], il [illegible] même que la terre se dérobait sous ses pas. Le même, épouvanté [illegible] qu'il avait été trois mois auparavant, à la nouvelle que Martel VI devenait, dans le souterrain de Bochardière, d'un accident semblable à la mort, s'empara de son faible cœur. Cette fois la mort, s'empara de son faible cœur. Cette fois encore, comme l'autre fois, le gentilhomme fit montre au prêtre de son peu de courage, et le pauvre abbé de faire son devoir. M. de Gourio s'avança ; mais la nature demeura la plus forte ou la plus lâche, l'abbé se sentait défaillir ; il rentra dans la chapelle en se couvrant le visage de ses mains.

La marquise douairière de Croix-de-Vie, veuve de Martel V, mère de Martel VI, descendait gaîment le grand escalier du château en compagnie de son voisin de Bochardière. Martel, Violante et Chesnel entraient sous le vestibule. La douairière jeta un grand cri et s'élança vers son fils. Le marquis la saisit par les bras.

—Qu'est-ce que la vie? lui dit-il. On soutient que c'est un présent de Dieu ; le beau présent ! Qu'est-ce que Dieu ? L'ennemi de ma maison et le mien. La vie n'est qu'un peu de sang dans nos veines. Eh l'en faisant sortir, à qui nuisons-nous ? A ceux qui nous aiment ? Mon père s'est brisé la tête sur les roches de la rivière, ma mère ne s'en souvient pas.

—Martel ! s'écria Violante, Martel !

—Mon fils ! murmura la douairière en s'affaissant sur les dalles.

—Il y a des malheureux qui ont des enfants ! reprit le marquis en éclatant de rire. Je n'en ai pas, moi. Je n'en ai pas. Plus de Croix-de-Vie, race maudite ! je suis le dernier, le dernier !

(A continuer.)

HOTELS, RESTAURANTS, etc.

Hôtel de la Grande Ile,

TENU PAR

A. MARGOT JOLY.

Ce magnifique établissement, qui a été entièrement remis à neuf, est ouvert au public. Bains de mer, embarcations de plaisance, promenades en voiture et à cheval, pêche, tout s'y trouve réuni.

Le bateau St-Nicolas part trois fois par semaine de la tête du canal Harvey, en face du Stock Landing. Les lettres, journaux et paquets pour la Grande Ile seront reçus au No 125 Vieille-Levée.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. L. TITUS, 125 Vieille-Levée. 15 juin—1m.

Hôtel du Croissant,

A LA BAIE ST-LOUIS.

CET établissement sera ouvert, le 15 juin, pour recevoir les pensionnaires. Les propriétaires ne négligeront rien pour en faire un hôtel agréable.

Les passagers qui s'y rendent sont priés de marquer leur fret et leur bagage "Crescent Wharf."

8 juin—2m.

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets, LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES, NOCES &c.

Angle Canal et Bourgogne.

30 mai—1 an L. B. GASTINEL

RESTAURANT ST-LOUIS.

75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77

Tenu par H. Barthe.

M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public que le samedi, 1er juin, il fera l'ouverture des nouveaux salons de société et cabinets particuliers qu'il vient de faire construire au-dessus de son restaurant. Rien n'ayant été épargné pour que ces salons soient vastes et aérés, communiquent à une belle et spacieuse galerie, et l'ameublement étant en tout point conforme à l'agrandissement de son établissement, les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, y trouveront toujours le confort et l'élégance désirables. Comme par le passé un choix de mets fins et variés, une cuisine succulente, des vins de premier choix et surtout une grande modicité de prix recommanderont l'établissement.

Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit. 31mai—6m

RESTAURANT FRANCAIS,

..............RUE ROYALE..............39

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême &c. &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire, No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane.—SALON au premier pour noces et repas de familles.—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux ; ainsi que la cave qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—

HOTEL FIJUX,

10, WAVERLEY PLACE.—New York

MR. R. JULES FIJUX se recommande pour la saison prochaine aux nombreux voyageurs de la Louisiane, son hôtel qu'il vient d'agrandir. Table d'hôte française et prix modérés. 20avril—1m

L. A. BELLANGER,

F. DUMONTEIL, SUCCESSEUR.

Coin Canal et Bourbon.

Confiseries ! Patisseries !

LUNCHS : SOUPERS : REPAS SUR COMMANDE.

M. F. DUMONTEIL a l'honneur de prévenir le public qu'étant devenu acquéreur de cet établissement à partir de ce jour, il ne négligera rien pour continuer à mériter la vogue que son prédécesseur avait su acquérir. 16 avril—6m

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix :

250 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs ; Tapis de toute espèce et de toutes qualités. Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessous de tables, couvertures de tables et de pianos, drap, ramage, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes de vaisseaux, de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc., corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co., rue de Chartres No 18.

16 mars

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

65............RUE TOULOUSE............65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tout son attention à la location des maisons et magasins.

4jan—

INSTITUTIONS

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIE

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi une attention spéciale.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 28 oct—MVD

J'AI l'honneur de prévenir mes clients et les familles qu'à partir du 1er juin 1867, le Collège sus-mentionné, espagnol, allemand, de la rue des Remparts, 240, sera transféré au No. 24 de la même rue, entre Canal et Commune.

Les cours du jour pour les garçons et du soir pour les jeunes gens continueront l'été.

Le Directeur, Cg. CARON.

25mai—au 28juil.

INSTITUTION MARTIN.

HENRI DERON, SUCCESSEUR,

Rue du Bayou, entre Derbigny et Roman.

MR. HENRI DERON, de retour en ville, a l'honneur d'annoncer au public qu'il prend la direction de l'Institution Martin.

Il espère que les preuves de capacité qu'il a données pendant plus de seize années suffiront pour lui assurer le patronage de ses anciens clients et celui des familles qui voudront maintenant lui confier l'éducation de leurs enfants. 21 juin—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,

SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21août

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les maisons de commerce. Catalogues envoyés à qui le demande. RUFUS DOLBEAR, Président. 8 nov—

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1867.

L'ELECTION annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu au bureau, No. 14 de la rue Carondelet, le LUNDI, 15 du courant, de midi à 2 heures de l'après-midi.

5 juin—7 f 3 ps N AUGUSTIN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la ville.—Nlle-Orléans, 29 Juin 1867.

LE 19 du courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, lequel dividende sera payé aux actionnaires à partir du 1er juillet prochain. La Compagnie payera la taxe de revenu intérieur des Etats-Unis sur le dit dividende.

30juin—10 WM P. SINNOTT, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.—Rue Carondelet, No 44.—24 juin 1867.—Avis est donné qu'à partir de ce jour il sera ouvert, à ce bureau, un livre pour l'enregistrement gratuit de toutes les propriétés à vendre le long de la ligne de ce chemin de fer.

Ceux qui désirent vendre des propriétés sont invités à en envoyer au bureau une description complète, et en faire savoir l'emplacement, la nature du sol, le prix, le nom de l'agent, &c. Les personnes qui veulent acheter des propriétés le long de ce chemin de fer, sont informées qu'elles trouveront tous les facilités et tous les renseignements à ce bureau.

R. S. CHARLES, Trésorier.

28 juin—1m

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

19 juin 1867.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, lequel dividende provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, au bureau de la Compagnie, le 1er juillet prochain.

20 juin—1 m W. S. BROWN, trésorier.

GEORGE F. BROTT,

16..................rue Fulton..................16

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

à toute qualité, à vendre et à acheter. 6 avril—1 an

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLIGES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, etc.

V. DEMOURELLE, Coin Esplanade et Rampart.

Assortiment complet de planches et de bois de toutes sortes. Prompte attention sera donnée aux ordres adressés par les marchands de la campagne.

15 février—1 an

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.

Rue du Canal, No 41, près Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.

Marchandises sèches, SOULIERS et CHAPEAUX, En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

Rue DE LA VIEILLE-LEVÉE No 60.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'avoir lieu.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE ORLEANS à	1re Classe	2me Classe	Entrepont.	Pont.
St-Thomas	$90 00 or		$45 00 or	$27 50 or
Havane	100 00		50 00	10 00
Porto Rico	100 00		50 00	25 00
Hayti	140 00		70 00	35 50
Santiago de Cuba	145 00		72 50	35 25
Jamaïque	150 00		75 00	37 50
Guadeloupe	140 00		70 00	35 00
Martinique	140 00		70 00	35 00
Ste Lucie	145 00		72 50	35 35
St Vincent	150 00		75 00	37 50
La Grenade	150 00		75 00	37 50
La Trinidad	160 00		80 00	40 00
Demerari	165 00		82 50	41 25
Surinam	170 00		85 00	42 50
Cayenne	170 00		85 00	42 50
La Guayra	165 00		82 50	41 25
Porto Cabello	170 00		85 00	42 50
Ste Marthe	165 00		82 50	41 25
Colon	165 00		82 50	41 25
Buenaventura	214	166 75		107 27
Guayaquil	266	238 84		133 81
Payta	276	248 31		138 05
Lambayeque	295	267 20		147 51
Huanchaco	295	267 20		147 51
Casma	299	271 99		149 83
Huacho	304	276 72		157 24
San Jose	295	267 20		147 51
Pomentai	295	267 20		147 51
Callao	318	290 82		159 35
Tambo Mora	332	305 13		166 45
Pisco	332	305 13		166 45
Chiucha	332	305 13		166 45
Chala	361	321 83		190 85
Islay	375	347 74		187 75
Ilo	384	357 20		192 49
Arica	384	357 20		192 49
Pisagua	399	371 01		199 59
Mejillones	399	371 01		199 59
Iquique	399	371 01		199 59
Tocopilla	402	340 90		204 32
Cobija	403	340 90		204 32
Chanaral	418	390 34		209 06
Caldera	418	390 34		209 06
Carisal Bayo	422	395 08		211 42
Huasco	422	395 08		211 42
Coquimbo	427	399 81		213 79
Valparaiso	441	414 62		220 89
San Francisco	289	257 50		121 10
Acapulco (Manzillo)	242	194 07		164 07
Punta Arenas	237	189 60		167 50
Realejo (Corinto)	233	206 25		133 20
La Union	233	211 56		138 50
La Libertad	243	216 75		143 74
Acajutla	249	222 60		149 06
San Jose	254	227 35		151 20

Passage dans une cabine sur le pont avant et arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 en or. Passage dans une cabine au pont avant 210. Passage d'entrepont 120.

Un supplément de $25 en or devra être payé pour lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

On accorde un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux ; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour le voyage transatlantique avec une diminution de $25 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 10 janv—1 an t. 1. 2 1. 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE ... Duchesne....Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS ... Surmont....Samedi 13 juill.
EUROPE ... capitaine Lemarié....Samedi 27 juil.
ST-LAURENT ... Bocande....Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $105.

Les bagages seront marqués pour Paris.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine [illegible], samedi 20 juillet. Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent le transport par chemins de fer anglais et les inconvénients de la traversée de la Manche tout en épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3 avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

DARIEN

Ne pouvant monter jusqu'à la Nouvelle-Orléans à cause de la Quarantaine, le steamer POWELL, affrété par la Compagnie Générale Transatlantique, prendra les passagers, leurs bagages et leur fret à son wharf, près de la rue St Louis, JEUDI 11 juillet, à 6 heures P. M.

Les passagers pour la Havane, les Antilles et pour France, sont requis d'être à bord du POWELL à cinq heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à VICTOR PERILLIAT, Agent 6juillet— 127 rue de la Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman —Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, 24avril—3m Rue Gravier, No 109

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit :

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ere chambre. 2me chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CO., Rue Carondelet, No 64, ou à MAURY & CO., rue Gravier, No 185. C B RICHARD & BOAZ, Agents généraux pour passagers de la ligne Hamburg American Packet Co, 6 Barclay Street—New-York. 26 mars—1an.

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, à marche, chambres et de première classe, partent de Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray. Départ les lundis.	Ligne Atlantic M. S. S Co. Départ les jeudis.	Ligne Empire départ les samedis.
LEO. Commt. Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON, C mdt. Baker.	SAN SALVADOR, Comm. Nickerson.
VIRGO. Commt. Buckley.	GEN. BARNES, Comm. Morton.	SAN JACINTO Comm. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit de Mobile à Savannah. De la Nlle Orléans à New-York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 194 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY, 26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.	
GUIDING STAR	2500	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vansice, "
HAVANA	2200	"	Palmer, "
MONTEREY	1400	"	Edwards, "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1100	"	Ryder "
MISSOURI	1400	"	Hudson "

Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et de passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 33 rue Carondelet, Nlle-Orléans, Geo. B. HARTSON, président, 15 août No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL......Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON.....Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT.............Capitaine E. W. Holmes.
GEN. MEADE.............Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEN. GRANT,

Commandant E. W. Holmes,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le DIMANCHE, 14 juillet, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissement pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. ALFRED MOULTON, 4 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

BABCOCK & Co. Successeurs de MALABCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c., No 24 rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans, Les

Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché. Provisions à habitations et de familles aux plus bas prix

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes, comme toujours, prêts à faire des MACHINES A VAPEUR, des moulins à sucre, des machines à égrener, des chaudières, des presses à coton, des moulins à scie, des fourneaux, des moules de sucrerie, des fourneaux à bâtir, des fers de moulin à vapeur, et de toute espèce de machines pour le Sud.

LEEDS & CO.

POUR LE TEXAS

Route intérieure par la Baie de Berwick, par la voie du

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Les passagers prennent le ferry, en face de la Place Jackson, les Dimanches, et Jeudis, à 6 heures du matin, pour le convoi qui part du dépôt d'Alger à 8 heures 30 minutes et arrive à la Baie de Berwick à midi 30 minutes. Ils s'embarquent sur le steamer de la ligne Morgan, pour GALVESTON et INDIANOLA, comme suit : MATAGORDA, Capt. Lewis......les Dimanches, [illegible]......les Jeudis.

Ces steamers se relient, à l'aller et au retour, avec des convois du chemin de fer de Galveston à Houston, de Houston à Millican.

On peut acheter des billets et retenir des chambres tous les jours (excepté les dimanches) jusqu'à 6 heures du soir, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, rue du Canal, No 69, ou au débarcadère du ferry, le matin du départ.

11 juill G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

REDUCTION DE PRIX.

Pour la Grande Ile (lieu de bains) et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, a repris son service régulier à la côte du Golfe.

Il partira de la tête du canal Harvey, en face du Stock Landing, Jefferson City, les samedis, les mardis et les jeudis à 6 heures et demie du matin. Il partira de la Grande Ile, pour s'en revenir, les lundis, les mercredis et les vendredis, à 8 heures du matin.—N. B. Un dîner sera le seul repas servi à bord.

Prix du passage..............................$3 50.

Pour plus de détails s'adresser à HARVEY, Mc MAHON & Co., 11 juil—1 m rue Carondelet, No 122.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Baie St-Louis et Passe Christian $1 50
Mississippi City et Biloxi 2 00
Ocean Springs 2 50
Pascagoula 4 00

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Pour Pascagoula tous les MARDIS et SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du Chemin de fer Pontchartrain.

Retour : Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co., bureau 161 rue Commune, vis l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, 7 juill Rue Carondelet, No 25.

LIGNE DES BORDS DE LA MER

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

$1 50..........PASSAGE..........$1 50

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Blakeslee, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 9 heures du soir et de la baie St-Louis à 10 heures, HEURES PRECISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

S'adresser à COHEN M SORIA, 2 juill Rue Carondelet, No 10.

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira tous les DIMANCHES à [illegible] du chemin de fer, au lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin pour Mandeville et Madisonville, et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera les LUNDIS et JEUDIS à l'arrivée des chars de midi ; les MARDIS, MERCREDIS VENDREDIS, et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de quatre heures P M.

Départs de retour de Covington les MARDIS et VENDREDIS [illegible] heures du matin.

De Madisonville les LUNDIS MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 6 heures du matin. L'arrivera à Mandeville à temps pour le train de 11 heures A M.

Le bateau ira tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr. 1er juin—3m rue de Chartres, No 78.

Nouvelle route aux Attakapas !

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste Marie et St Martin, ayant pris des arrangements pour pourvoir un bateau INGOMAR, capitaine F. L. Burke, dans le service pour le transport de la malle, des passagers et du fret pour les diverses ... du Bayou Sara, de la rive de Plaquemines au Bayou Teche et remonter le Teche jusqu'à St-Martinville.

L'INGOMAR part de Plaquemines les Dimanches et les Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur Laf[illegible] fourche.

Le fret peut être mis à bord du Pon au de Carrollton ... Nouvelle Orléans. Le passager du ... doit être expédié par la ligne du Teche, à bord du bateau à vapeur de la Compagnie du Bayou Sara ... à l'embarquement pour la route.

R. J. ETIE, président.

Pour les détails, s'adresser à Alten Smith, agent, chez MM Dupre, Gaiennie & Co, à l'angle de la Vieille Levée No 13, Nouvelle Orléans. 4 avril 1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUT fret pour tous les débarcadères du Bayou Teche, de Nouvelle-Orléans, au-delà de ... Berwick... payera 50 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, le fret et les droits de wharfage ... de l'expédition.

T. HEPPER, Président de la Compagnie du chemin de fer.

Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

6 juill—1m

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE, Capitaine W R Greathouse, L. Bryd, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le NINA SIMMES, Capitaine Geo. Truslow, A D Dupuy, Commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, et les VENDREDIS, à 10 heures du matin et va jusqu'à Fisher's Store les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparations.

A C GODDIN, Président. H C RARIDEN, agent pour les annonces. 3juillet—1m

Bateau de la Nouvelle-Orléans, Caire et de Louisville, vitesse, confort et sûreté.

Départ, le MERCREDI 10 juillet, 5 heures du soir.
Le MERCREDI 17 juillet, do do

Le magnifique bateau à vapeur RICHMOND,

neuf et à basse pression, capitaine J. Stut Neal, commis, John S. Woodson, partira comme il est dit plus haut. Il ne recevra que le fret à destination des points du Nord et de l'Ouest, et avec les bateaux de la rivière Cumberland.

Ce bateau est entièrement neuf ; il offre tous les agréments modernes et la plus grande sûreté aux passagers.

La beauté de ses chambres, son magnifique ameublement, sa table, sa promptitude et ses autres qualités ... recommandent le RICHMOND au patronage des voyageurs.

On peut voir un plan de ses chambres et retenir le passage au bureau de SINNOTT & ADAMS, Commercial Place, 3. H C RARIDEN, 7juillet—1m agent pour les annonces.

NLLE-ORLEANS, CAIRO ET ST. LOUIS.

Le bateau à vapeur GREAT REPUBLIC, indépendant et à basse pression, capitaine W. B. Donaldson, commis Samuel Barr et C. A. Dean, partira de la Nlle-Orléans, pour ST LOUIS, CAIRO, MEMPHIS, et tous les débarcadères intermédiaires, comme suit :

11 JUILLET, 8 AOUT, 25 "

Il se reliera avec le chemin de fer de Memphis et de Charleston, à Caire, avec le chemin de fer Illinois Central, pour tous les points au Nord, à l'Est et pour les Canadas ; avec les bateaux de la rivière Ohio, pour Paducah, Nashville, Evansville, Louisville et Cincinnati.

On peut voir un plan des chambres et retenir le passage au bureau de J. A. STEVENSON, rue Front, No 5. H. C Rariden, agent pour les annonces.

7juillet—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir. Pour Opelousas.—Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY, capt. O Hinckey, M. Kenison, commis, [illegible] remplacement du steamer VICTORY partira pour Opelousas, Washington Port Barré, Pembouchure du Bayou Rouge, Simmsport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 16 Vieille Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 59 rue Gravier. 21 juin

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gross, commis J. G. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—RETOUR Il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. 5juillet—1m J. J. COMAUX rue St Louis, No 4

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec les paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17, A. BRITTON & CO, rue Front, No 7, 16 fév—1 an

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune. CHAS. BRIGGS, Président.

30 juin—3m

Médecines.

Le soussigné vient de recevoir de France et offre à vendre à bon marché :

Sirop de Violettes, Huile d'amandes douces, Sirop anti-scorbutique de Portal, Sulfate de manganèse, Granules de Digitaline, Lactate de fer manganeux, Bi-Sulfate de quinine cristallisé, Ergotine, Pyrophosphate de fer, Citrate ammoniacal, Irrigateurs Eguisier, Extrait mou de quinquina, Extrait hydro-alcoolique de quinquina jaune royal, Charpie française, Papier à cautère, Pois d'Iris, Pâte pectorale à la violette, Pâte d'Escargot, Pâte de Regnault, Pâte d'Aubergier, Pâte de naf[illegible], Pilules de Leroy, Pommade de Lyon, Phosphate de fer de Leras, Sirop de raifort iodé, Chlorure de Labarraque, Remède de Laville et une infinité d'autres articles trop longs à énumérer.

Une injection infaillible pour certaine maladie.

L. GAMOTIS, pharmacien, 15juin—1m Encoignure Remparts et Hôpital.

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14 NOUVELLE-ORLEANS

Compagnie Aetna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF..........$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents, Rue Carondelet, No 2

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans

CETTE Compagnie s'est transportée du No 128 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle envoie prendre les passagers et le bagage dans tous les quartiers de la ville, à temps pour les différents convois de chemins de fer, les steamers ou bateaux à vapeur.

Elle transporte du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals, pique-niques, &c, et pour les funérailles.

Les personnes qui habitent les endroits de bains ou le long des différents chemins de fer peuvent faire venir leurs fruits, leur gibier, des paquets, du fret, dans tous les quartiers de la ville en les confiant aux soins de la compagnie. On peut se procurer des étiquettes en s'adressant au bureau ou aux messagers.

Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville ; les passagers peuvent ainsi s'assurer des places dans les omnibus et faire noter leur bagage pour un hôtel, un chemin de fer, un bateau quelconque, ou pour une partie quelconque de la ville.

11 mai—3m

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à DEUX HEURES ET DEMIE de l'après-midi, et se reliera au CONVOI QUOTIDIEN DES PASSAGERS qui part d'Alger à TROIS HEURES de l'après-midi.

Le ferry partira du même endroit, à HUIT HEURES DU MATIN, les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS pour le convoi qui part d'Alger à HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN et se relie au STEAMER DU TEXAS, à la BAIE DE BERWICK. Ce convoi s'arrêtera pour y prendre les passagers.

Un convoi de passagers partira de Brashear TOUS LES JOURS, excepté le Dimanche, à SIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN et arrivera à Alger à DIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN, et un train de passagers partira de Brashear à 1 heure P. M. les Dimanches, Jeudis, et arrivera à Alger à 5 P. M.

Les MARDIS, et SAMEDIS, un convoi de passagers partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston. Ce convoi s'arrêtera aux stations pour y prendre les passagers lorsque le conducteur aura été averti ou quand on fera des signaux.

Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Teche à la Nlle-Iberie et pour St Martinville, Vermillionville, Grand Coteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou enlever leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste Anne. Le fret livré avant 3 heures et demie de l'après-midi, sera expédié le même jour.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

11 juill G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Bureau du Surintendant Général.

Nlle-Orléans, 26 juin 1867.

A partir du 10 juillet prochain, le prix local du passage sera de sept cents par mille. Il sera fait un escompte de deux cents par mille aux personnes qui achèteront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des billets est ouvert aux stations une demi-heure avant le départ des convois.

J. S. WILLIAMS, surintendant général. ED. WARE, agent général pour les billets. 27juin—au 31 juil.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI 4 AVRIL les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE. / DU LAC.

4	h. A. M.	char à cheval.	5¼	h. A. M.	char à vapeur.
5	"	char à vapeur.	7	"	"
7¾	"	"	8¾	"	"
9	"	"	10	"	"
10½	"	"	11½	"	"
midi	"	"	1	h. P. M.	"
1	h. P. M.	"	2½	"	"
2	"	"	3½	"	"
3	"	"	4½	"	"
4	"	"	5½	"	"
5	du soir	"	6½	du soir	"
6	"	"	7½	"	"
7	"	"	8½	"	"
8	"	"	9½	"	"
9	"	"	10	"	char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville toutes les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront du dépôt extrémité du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures de 2 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et retour, le même jour, 25 cts. Les personnes qui s'abonnent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE SANDELLY, 4 avril Surintendant-général

COMFORT, VITESSE ET SURETÉ.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée des convois et des steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route de la Nlle-Orléans à New-York, s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.

M HUGHITT, Surintendant général, à Chicago. W. P. JOHNSON, Agent général pour les Passagers, à Chicago. R F LONGLEY, 13mai—1an Agent général au Sud, Nlle-Orléans.

Un avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171......RUE POYDRAS......171.

(Entre St Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE :

Levi, Navra & Co,

174..........RUE DU CANAL..........174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUE et de tous les ARTICLES DE MENAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première qualité et de les vendre aussi à plus bas prix et moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU D MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs n'aillent pas ailleurs, acheter ailleurs, ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucune autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St Charles et Carondelet.—Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa. 31 mars—1an

Mr. l'Editeur de l'ABEILLE,

En parcourant les colonnes de votre estimable journal, nous y avons rencontré un avis dans lequel une certaine dame, qui dit se nommer Henrieta Himely y Pintado et qui prétend avoir des droits légaux aux terres laissées par feu Sebastian Pintado annonce au public qu'elle recevra des ouvertures, &c, &c.

Voudrez-vous, Mr. l'Editeur, m'accorder une place dans votre estimable journal, afin de faire savoir à la dame en question et au public en général, que le sieur Vicente Sebastian Pintado ne s'est jamais été marié qu'une seule fois et a laissé pour ses seuls et uniques héritiers Ma. Teresa Eulalia Valderas, son épouse légitime, "qui vit encore," et quatre garçons : Vicente, Franquilino, Facundo Elicio, Eudaldo Gregorio et Nicolas Augusto Pintado—tous cinq résidant dans la Paroisse Assomption.

En le faisant vous obligerez votre serviteur,

VICENTE T. PINTADO.

Assomption, le 11 juin 1867. 16 juin—1m

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL..........$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63. 15mars

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co., seuls propriétaires et fabricants, NLLE-ORLEANS (Le.), 124, rue de Chartres.

Gde. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros].

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent : —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	J
Brunet Pierre	Jaclot Joseph
Borde Pierre Mme	L
Bussagé J J	Lang Emmanuel
Brousset Dominique	Landrand Célestin
Bookinge Armand	Le Boul Eugène
Bertin Henri	Larnax Marie-Alexis
C	Lauch Antoine
Communy Pierre Emile	Lombard Charles
Carling Alexandre	Landon Jean-Baptiste
D	M
De Grandmont Henri Rosignol	Miszi Joseph
	N
De Mascot de Lafond Henri	Nadan de Blonval
Davisson C, ex-consul des E. U. à Bordeaux	Nègre Antoine
	P
Durck Michel, originaire de Strasbourg	Pécoul
Duttee Alexis	Poulin Mme veuve, née Catherine Breden
F	R
Falc Stéphanie, Mme veuve	Ricateau Charles
Froimard Joseph	Raynaud Jules
Fayet Edouard Etienne, des Opelousas, Lse	Raymond Félix
	Renard Alponse
G	S
Grillot Joseph	Stéphany Adrien
Goyaux Lucien	Sauvage Noël
Grenet Paul	T
H	Taisque Gabriel
Hermann Ferdinand Wilhelm	V
	Vergès Hippolyte
Hermann Léonie	W
	Waller Claude

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er juillet.

VENTES JUDICIAIRES.

STUART & WALKER vs CHARLES IZARD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,744—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI douze d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Charles Izard à

Deux terrains situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Nayades, Prytanée, Clio et Erato et désignés par les numéros trente et un et trente-deux suivant plan portant le No 153, déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt neuf pieds de façade à la rue Erato, sur cent cinquante neuf pieds neuf pouces et dix lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11juil—20 30—6,12 août

La Dame R M. PIKE, Ex. vs W. P. WILLIAMSON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,312—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux de juillet 1867, à dix heures A. M., au No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 juil—13, 16, 19, 22

A. ROCHEREAU & CO. assignés vs. F. C. MAHAN. LES MEMES vs. LES MEMES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Nos 19,330 et 19,661—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, à une réclamation en sa faveur au profit de l'intitulé F. C. Mahan vs le bateau à vapeur Olive Branch le capitaine et ses propriétaires, portant le No 18,273 des dossiers de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. La réclamation ou le procès étant pour la somme de Trois cent vingt sept piastres ($327), avec intérêt légal à compter du 16 de novembre 1861 pour prétendu dommage encouru par la détention, et l'embarquement d'un lot de pommes. Le dit bateau est maintenant par Mahan devant la Cour Suprême (No 1,290), en appel par Mahan, d'un verdict et d'un jugement contre lui rendus.

Et le même jour, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 21, rue Jefferson dans le Deuxième District de cette ville—

Certaines installations, marchandises, meubles et effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 juillet—10,13,16,19,22

Jas Morgan Hall vs Theodore Ryon.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,850 — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit.—

Le quart indivis d'un certain morceau ou d'une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville. La dite portion de terre ayant, mesure américaine d'après un plan dressé par C. Giroux, le 2 mars 1819 et déposé en l'étude de Martin G. Kennedy, notaire public de cette ville, sous le No 191, au livre de ses plans, six cent quarante neuf pieds quatre lignes de face à la rue Jackson, et s'étendant dans la profondeur jusqu'aux terres de Livaudais, sur la ligne desquelles elle mesure six cent cinquante deux pieds ... ces dits lignes, bornée à la limite supérieure par la rue Vingt Huit, sur la ligne duquel elle mesure deux cent vingt ... par les terres de ... Ainsi que les autres propriétés et ... désignée ... Neuf, suivant le plan général déposé par Jos. Pilié ... Carlo Piolet ... public ...

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robert Gaston ... suivant acte et rapport de A Barnett ... public en cette ville en date du ... novembre 1 ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 juillet—10 13 27 ... 10 ...

NANCY JEANNE BELL, épouse de Wm. Barrett vs WM KRECKENBERG.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,665—En vertu d'un writ de fieri facias ... Wm Kreckenberg à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, ... juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o. Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Julia et Broad et désigné par le No ... suivant plan ... Wm. Bishop ... au rapport de ... notaire ... public en cette ville ... portant ...

Le dit terrain mesure ... pieds de face ... profondeur ...

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de ... Beard, suivant acte au rapport de ... Wm. Shannon, en date du ... mars 186...

2o. Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Broad et Julia, ... désigné par le No ... au plan de ... notaire ... date ...

Le dit terrain mesure ... pieds ... profondeur ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm Martin, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michael Kelly suivant acte au rapport de ... Shannon, notaire public, en date du 6 octobre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 juin 22 29 juillet 8 15

La Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE vs ANTONIO JOSTA.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,... En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, ... juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues ... Craps, ... et Mandeville, dans le Troisième District de cette ville, ... désigné par le No ... de ... Le dit terrain ayant trente ... pieds de face à la rue de Craps sur ... de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois, couverte en bardeaux ...

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph A. Diaz, suivant acte sous seing privé en date du 12 mai 1866, enregistré au bureau des Aliénations au Livre 83 ...

2o Un terrain ... situé ... de terre ... dans le Troisième District ... rues Piety, ... et désigné par le No ... Cinquante-cinq, d'après un plan dressé par John Bird, ... mesurant ... pieds ... de face ... profondeur ...

Le dit terrain mesure ... pieds ... de face ... sur une profondeur de ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ...

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph A. Diaz, suivant acte sous signature privée en date du 17 mars 1866, enregistré au bureau des Aliénations au Livre 83, folio 3...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 juin—juillet 3 12,20 27

L. A. Praderes vs Leonard Nicholas Jahan.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 19,162 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au faubourg Tremé, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro DIX-HUIT de l'îlet numéro HUIT, lequel est borné par les rues Derbigny, Claiborne, Columbus et Kerlerec, ayant, mesure américaine, trente-trois pieds six pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de cent pieds, suivant plan de Cosnier date du 5 juin 1847, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Theodore P. Devor, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 20 d'août 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 juin—29 juil 6,15,22

PREMIER ETAT ANNUEL (HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867 :

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie	$150,114 48	
Risques sur les Rivières	210,112 53	
Risques sur les Mers	53,370 41	—$413,526 42
Moins les Primes remboursées		1,010 19
Montant net des Primes		$412,616 31

Pertes payées, moins le Sauvetage.

Sur les Risques d'Incendie	$41,478 35	
Sur les Risques des Rivières	232,317 04	
Sur les Risques de Mer	67,395 83	—$341,191 12
Différence		$71,465 31
En moins, les Réassurances	$14,427 30	
Remboursés	19,104 37	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'Etat, de revenu intérieur, etc.	34 500 06	
Total		$68,081 73
En moins, Intérêt Escompte au crédit des Dépenses casuelles		$6,683 43—$61,848 ...
Excès		$10,116 91

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets de capital	$334,720 00
En caisse	54,525 34
Primes, etc, en voie de perception	57,327 40
Actions de Chemins de fer de la ville	54,475 00
Meubles, installations du bureau, etc	5,709 17
	$546,816 91

Primes non expirées le 30 avril 1867, $37,034 00

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] MICHEL MUSSON, Président. ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 mai 1867. [Signé] G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital.

MICHEL MUSSON, Président. HARMON DOANE, Vice-Président. ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	P. B. Wiltz,
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel E. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	Wm. B. Vance,
I. Caulfield,	W. B. Tullis,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. B. Terry.

17mai—1m

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans, 10 CAMP.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1867.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, à mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables. EDWARD BIGNEY, Président. WM. KELLOGG, Vice-Président. 5 mai—1an M. F. JANVIER, Secrétaire.

VENTES JUDICIAIRES

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO., J. A. DA ROCHA, J. G. BECKER & WM. H. AMES.

BUTLER & PITKIN vs. les mêmes. WRIGHT BRINKERHOFF vs. les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,457, 18,570 et 18,971—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI neuf de juillet 1867, à 10 heures A. M. et les jours suivants sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de magasin de marchandises sèches situé, au No 147, rue du Canal, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 juin—24,28 jt 5,8

Simonton & Squires vs James Gonégal—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,960.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, onze de juillet 1867 à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une PHARMACIE située rue St-Charles No 20, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS. Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 juil.

ASHER D. ATKINSON vs. la succession de DANIEL CHRISTIE, John Christie, administrateur,

Succession de Daniel Christie.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Nos 23,684 et 27,167—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un ordre de vente daté du 6 d'avril 1867, tous deux à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le JEUDI, onze de Juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o—Une certaine étendue de terre autrefois établie en une plantation sucrière, située en la Paroisse St-Charles, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à une distance d'environ vingt-sept milles au-dessus de cette ville, contiguë aux limites supérieures à la propriété de Théophile Champagne et aux limites inférieures à la propriété de J. H. Labranche, mesurant seize arpents de face au dit fleuve (primitivement en portions) sur les profondeurs ci-après, savoir :

La première portion, trois arpents de face, limites supérieures, et ayant une profondeur de huit arpents ; la deuxième portion, trois arpents de face, sur une profondeur de quarante arpents ; la troisième portion, trois arpents de face et une profondeur de quarante arpents ; la quatrième portion, quatre arpents de face, sur une profondeur de quarante arpents ; la cinquième portion, trois arpents de face sur une profondeur de quatre-vingts arpents.

2o. Le tiers indivis d'une certaine portion de terre, étant le double concession, derrière la deuxième portion ci-dessus décrite, contenant deux cent quarante arpents en superficie.

3o—Une autre portion de terre située en la même paroisse et étant le lot No 72, dans le Township No 13, de la Rangée vingt (20), Est, contenant soixante-dix 64|100 acres.

4o—Une autre portion de terre située en la même paroisse et étant le lot No vingt trois, Township fractionnel Treize de la Rangée Vingt, Est, contenant quarante et un 9|100 acres.

5o—Le lot No Treize, dans le Township fractionnel Treize, Rangée Vingt, Est, du District Sud-Est de la Louisiane, Paroisse de St Charles, à l'Ouest du fleuve Mississippi et contenant une surface de cent cinquante sept 11|100 acres.

6o—Terres marécageuses, savoir : Moitié Est du Quart Nord-Est de la section No cent quatre vingt et sept ou cent neuf et lot No Quatre de la section cent onze, du Township No Treize Sud de la Rangée No Vingt, Est, en les mêmes Paroisse et District de terres, contenant trois cent et un 94|100 acres.

7o—Terres marécageuses, savoir : toute la Section No Soixante-quinze dans le Township Treize, Sud, Rangée Vingt, Est, en les mêmes Paroisse et District, contenant cent trois 4|100 acres.

8o—Une certaine portion de terre située en la dite Paroisse St-Charles, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à vingt neuf milles environ, au-dessus de la ville, mesurant ... arpents de face au dit fleuve, sur quarante arpents de profondeur, entre lignes parallèles après les titres, bornée à la limite supérieure par les terres de Charles Izard et à la limite inférieure par les terres de Télesphore Champagne.

9o—Une certaine de terre sise en la dite paroisse St-Charles, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à vingt sept milles environ, au-dessus de cette ville, mesurant un arpent de face au dit fleuve sur quarante arpents de profondeur, bornée à la limite supérieure par les terres de la succession de ... Champagne ... par l'habitation autrefois appartenant à Richard Taylor.

10o—Une étendue de terre ou habitation sise en la dite paroisse St Charles, sur la rive droite du fleuve Mississippi à vingt neuf milles environ au-dessus de la Nouvelle Orléans, bornée à la limite supérieure par le ... d'Amédée Lavergne et à la limite inférieure par l'habitation de Richard Taylor et mesurant six arpents et demi de face au fleuve sur quarante arpents, entre lignes parallèles, ainsi qu'il appert des titres.

11o—Une section soixante dix et soixante et onze dans le Township Treize Sud de la Rangée Vingt, Est, dans les mêmes Paroisse et District de terres, contenant ... acres.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

12o—Ventes et Portions de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et appartenances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qu'en aura été offert, ... à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs billets ... et ... hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Les dits acquéreurs paieront au comptant et en déduction du prix d'adjudication les frais d'annonce de vente et les frais légaux des taxes d'Etat, de Paroisse et de Ville.

HARRY T HAYS Shérif de la paroisse d'Orléans.

25 juin 1 ... 3 9 11

L. F. PERROUX vs PIERRE LACOSTE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 22,... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt sept de juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine étendue de terre située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à quatre milles environ au-dessus de cette ville, mesurant ... arpents de face au fleuve ... sur ... profondeur ... la dite propriété est ... M Edward Fortier.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur à la manière suivante ... qu'il en a faite ... acte ... de Oliver ... en date du 18 janvier 1859 ... paiement ... du dit Casimir ... Lacoste ...

Et le terrain ci-dessus décrit, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Hippolyte Fortier, suivant acte ... notaire Lacoste, ... juillet 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 juin—3, 11, 19, 27 juil

BERNARD WEISER vs BENJ F SMITH.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,154—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, douze de juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison ... occupée par le défendeur, située à l'angle S.-E. des rues Remparts et Toulouse, ... Deuxième District de cette ville ...

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS. Shérif de la paroisse d'Orléans.

9 juillet—9,12 ...

HAW & BOWEN vs M. W. WETMORE.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 19,188—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1867 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, treize de juillet 1867, à dix heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à l'angle Sud-Est des rues Chartres et Toulouse dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

... Un billard ... seconde main, un petit lot de bouteilles vides, un baril contenant des bouteilles de gros, bière ... un baril contenant des barres de ... une ... de ... de grandes bouteilles ... une balle d'étoupe et un lot d'articles divers, le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 juillet—2 5,8, 11, 13

CHRISTOPHE WHEELER vs. la goélette TRANQUIL, le capitaine et les propriétaires

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No 19,454—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er juillet 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI treize de juillet 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23, rue Jefferson, dans le 2eme District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Deux chaînes.

Deux ancres, une grande et une petite,

Un lot de poulies, cordes en fer, &c, &c.

Ensemble dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS. Shérif de la paroisse d'Orléans.

3juil—2,5 8 11,13.

Jas. W. Watson vs Thaddeus P. Mott et le Remorqueur Baltic et al.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 23,355.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 juin 1867 à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, vingt six de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le remorqueur BALTIC, tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, près de la briqueterie Jourdan, au-dessous de cette ville.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 Juin—25—8,11,19,26 juillet

AUSTIN THORPE & CO. vs ROCHA, BECKER & CO. (J. A. De Rocha, J. G. Becker et Wm. H Ames) BUTLER & PITKIN vs les mêmes.—WRIGHT, BRINKERHOFF & CO. vs les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 17 457, 18,570 et 18,971—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, dix sept juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

La balance invendue du fonds du magasin de marchandises sèches situé au No 136 rue de Chartres, entre celles St Louis et Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs billets ou obligations avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt légal de leur date jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs paieront au comptant et en déduction du prix d'adjudication les frais du greffier, du shérif, de gardiennage et des annonces, s'élevant en totalité à la somme de $75 00, ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 juillet—6,11,12,15,17

RICHARD G. BROWN vs. ALEXANDRE MYERS

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,221—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, treize de juillet 1867, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située rue Constance, entre celles Cinquième et Sixième dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

2 juillet—2, 5, 8, 10, 13

ALMIRA DUBOIS, Administratrice de O. Dubois vs. WILLIAM MISH.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 14,049 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-sept de Juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Wm Mish, à savoir : LA MOITIÉ INDIVISE à

1o. Trois certains Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Poydras, Baronne et Gravier, et désignés par les numéros Deux, Trois et Quatre, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, le 22 d'août 1837.

Le No Deux mesure vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St. Charles sur cent vingt-cinq pieds six pouces de profondeur.

Et les Nos Trois et Quatre mesurent, chacun, vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St Charles sur cent-soixante-dix pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

2o—Un autre terrain contigu au terrain No Quatre susdécrit, et mesurant vingt-cinq pieds onze pieds six pouces de face à la dite rue St-Charles, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, du côté de la rue Poydras de la dite terrain No Quatre et du côté de la rue Gravier par la propriété appartenant à la succession de M. Purdy.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par le défunt O. Dubois et le défendeur Wm. Mish, conjointement de John Hoa, suivant acte au rapport de M. H. Carre, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 10 janvier 1850.

Aussi, l'intérêt du dit défendeur Wm Mish, à savoir : la moitié indivise du loyer ayant de la propriété louée à bail à de bons locataires, à raison de $250 par mois pour la totalité, lequel bail expire en octobre 1870.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 juin—3, 12, 20, 27 juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHS. P. NASH.

Marchandises de quincaillerie et autres, ATTENTION !

Une grande facture de coutellerie de Sheffield, rasoirs, canifs, couteaux et fourchettes de table, &c., pour le compte de qui il appartiendra—sans limite ou réserve—Articles venant d'être reçus des entrepôts de la Douane.

PAR CHS. P. NASH, Encanteur.

Bureau, au "Masonic Hall Auction Mart" au coin des rues St-Charles et Perdido.

JEUDI, 11 juillet, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan, au coin des rues St-Charles et Perdido, il sera vendu, sans limite ou réserve—

Un grand assortiment varié de coutellerie anglaise, comprenant :

100 douzaines canifs anglais fins,
50 do couteaux et fourchettes de table, différentes grandeurs,
24 do couteaux à fruits, manches en nacre, écaille et ivoire,
75 do rasoirs dans des boîtes en acajou et en maroquin, à attaches en cuivre.

C'est le plus beau choix qui ait jamais été importé dans cette ville.

—Egalement—

Un beau coffre-fort Stearns & Marvin, à l'épreuve du feu.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 11juil

PAR WALTON & DESLONDE

Propriétés de valeur, améliorées et non améliorées sur les rues Joséphine et Chippewa.

Deux magasins et résidences en briques et à angles sur les deux encoignures et rues Joséphine et Chippewa.

Des bâtisses à un étage et douze grands terrains sur les rues Joséphine et Chippewa.

Deux terrains faisant face aux rues Water et Levée, entre les rues Washington et Sixième.

JOHN KAISER et al. vs. Mme LOUISA R. KAISER, tutrice et al.—En partage—No 28,824—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, le 13 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 5 juin 1867, dossier de la Cour—No 28,824—il sera vendu les propriétés suivantes, savoir :

DIX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Chippewa, St-André et Annonciation, désignés par les Nos 1 à 10, inclusivement, selon un plan dressé par Jas. N. B De Pouilly, arpenteur-voyer de la ville, daté le ... juin 1867.

LE TERRAIN No. 1 forme l'encoignure des rues Joséphine et Chippewa et mesure 42 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 149 pieds et une façade à la rue Chippewa de 120 pieds. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en briques à deux étages, occupée comme une maison de résidence et une grocerie, ayant quatre chambres au rez de chaussée et quatre chambres au premier et des dépendances en briques à deux étages ayant deux chambres en bas et deux chambres en haut.

LE TERRAIN No 2 mesure 78 pieds 4 pouces de face à la rue Joséphine, sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

LE TERRAIN No 3 mesure 33 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 4 mesure 33 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage avec cuisine.

LE TERRAIN No 5 mesure 36 pieds 4 pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 149 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 6 mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 149 pieds 10 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 7 mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 137 pieds 7 pouces entre lignes parallèles—les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage sur le vieille bâtisse sur le fond des terrains Nos 1 et 2 qui empiète sur le terrain No. 7 devient à la propriété de l'acquéreur du terrain No 7 laquelle bâtisse devra être enlevée de suite par l'acquéreur.

LE TERRAIN No 8 mesure 42 pieds de face rue à la Chippewa, sur une profondeur de 94 pieds 10 pouces entre lignes parallèles—Les améliorations sur ce terrain consistent en de bâtisses en bois à un étage—Cette partie de la bâtisse qui empiète sur les terrains No 7 et 9 devra ... la propriété de l'acquéreur du terrain No 8 et devra ... enlevée de suite.

LE TERRAIN No 9 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 130 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

LE TERRAIN No 10 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 139 pieds entre lignes parallèles—Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois à un étage.

— Aussi —

DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Chippewa, Fulton et St André et désignés par les Nos 1 et 2 suivant un plan dressé par Jas. N. B. De Pouilly, arpenteur-voyer de la ville, daté le ... juin 1867.

LE TERRAIN No. 1 forme l'encoignure des rues Joséphine et Chippewa et mesure ... pieds de face à la rue Joséphine sur ... pieds de profondeur ... les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse ... à deux étages ... et autres dépendances.

LE TERRAIN No 2 touche au No 1 et mesure ... pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de ... pieds ... entre lignes parallèles.

DEUX TERRAINS, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet ... par les rues Water, Levée, Washington et Sixième, désignés par les Nos 22 et 23 ... plan dressé ... de Wilhelm Christy, ...

Le No 22 mesure ... pieds de face ... profondeur ...

DEUX TERRAINS dans le Quatrième District de cette ville ... borné par les rues Water Levée, Sixième ... Washington désignés par les Nos ... et ...

LE TERRAIN No ... mesure ... pieds de face ... sur ... profondeur ...

LE TERRAIN No ... mesure ... pieds de face ... profondeur ...

Termes et Conditions.

Un dixième du prix de ... au comptant, à un crédit de ... mois ... billets ... hypothèque ... jusqu'à parfait paiement ... acquéreur ... Trésor des Etats-Unis ... frais ... acte de vente ... A. D. Doriocourt ... notaire ...

9 juin—15 22 29—juillet 6,9,10,11,12, 13

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. A tous ceux que les présentes ... Le 20 juin 1867, la requête ... Nos 17,710—Marie Marguerite Reyd contre Marie Joseph J. G. Reyd—... J. W. Dirksmeyer ... Il a été ordonné ... à tous les créanciers ... de faire valoir dans les dix jours ... de la demanderesse Mme Marie Marguerite Reyd ... J. G. Reyd ... contre ... Et le ... homologué ... la dite ...

Jugement rendu le 19 juin 1867. Jugement signé le 24 juin 1867.

[Signé] CHAS LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19 juillet ... de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept et la quatre-vingt-onzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

11 juin—16, 21 A. D. BERNOUDY, député greffier

Succession de Mary Boyle—No 28,632.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 11juil—16 20 Greffier.

Succession de Louise Duralde, veuve de Joseph Soniat Dufossat.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 11 juil—16 20 Greffier.

Succession de Margaret Leuchauer épouse de M. Deitel.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que M. Deitel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Margaret Leuchauer décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, 6 juillet—6,11,15 Député Greffier.

Succession de Jean Blaise Arrouy. — No 29138.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — Attendu que E. Lanabere a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Blaise Arrouy, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 3 juillet—2,4,11 Greffier.

Succession de Angel Xiques.—No 15,603.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 2 juillet—2,7,11 Greffier.

Succession de Jno. L. Harris.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 6 juillet—6,11,15 Greffier.

Succession de George Hughes.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 6 juillet—6,11,15 Greffier.

Succession de P. N. Wood.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 6 juillet—6,11,15 Greffier.

Succession de Mme Marie Henriette Perrier veuve de Alphonse Gaux—No 28,983.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 7 juillet—12 16 Greffier.

Succession de George et Catherine Mots.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, 7 juillet—12 16 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BRO.

Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, &c., &c.

PAR LOUIS STERN & BROS.

M. STERN, encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 12 juillet, à 10 heures et demie du matin, dans notre salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp, sans réserve, pour clore des consignations—

300 lots de marchandises sèches, fraîches et de saison, 150 lots habillements de saison, 100 douzaines chemises à devants de toile, à raies, gingas et fantaisie.

—Egalement—

100 douzaines coutellerie de poche,
50 do ciseaux,
50 do parfumerie assortie et savons de fantaisie

Argenterie piquée, plateaux, paniers, tasses, &c., &c., malles, sacs de voyage, valises, &c.

Conditions à la vente. 11 juil

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et du pays —ET— CHAPEAUX.

PAR VINCENT & Co.,

WM. P. VINCENT, encanteur,

Salle d'encan, rue de Chartres, No 16.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans la salle d'encan au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—

380 lots de marchandises sèches de saison, comprenant un assortiment de choix, de

Camlet jeans, coutils à matelas, denims, osnaburgs, coton blanc et coton écru à draps, mousselines, calicots, cotonnades, cravates, &c. &c.

— EGALEMENT —

Un assortiment de chapeaux qui viennent d'être reçus. 11juil

PAR D. E. MORPHY.

Mais. Mais. Mais.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu Jeudi 11 juillet 1867, à 10 heures du matin, à l'entrepôt des Marchands—

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 juillet

Grand stock de grocerie, vins, etc.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 11 juillet 1867, à 11 heures du matin, ... au magasin de MM. McLean & Mason, rue de la Commune, No 16—

Le grand stock de groceries, vins et liqueurs—Comprenant un assortiment général plus ou moins avarié par le feu et l'eau.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 11juil

PAR FORSTALL & SPEAR.

Vente spéciale sans réserve de 25 caisses Linge fait d'été et d'hiver.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Salle de vente, 36 rue Bienville.

VENDREDI 12 juillet 1867, à 10 heures, il sera vendu à la salle d'encan, No 36 rue Bienville, sans aucune réserve—

25 caisses linge fait de saison et d'hiver, comprenant en partie : paletots satinet, Kentucky jeans, casimirs à carreaux et fantaisie, ... pantalons et paletots drap Union ... drap ... pantalons Melton, ... casimir ... pantalons de toile ... française habillement ... chemises ... pantalons de coutil, ... pardessus ... et d'une quantité d'autres lots trop longs à énumérer.

—Aussi—

2 caisses bottes pour hommes, extra fines.

Le tout sera positivement vendu sans réserve.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant la livraison 11 juillet

PAR BERNARD TURPIN.

Vins, Vermouth, Whiskey, Absinthe, etc

PAR BERNARD TURPIN,

EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

JEUDI le 11 juillet 1867 à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin No 35 rue Vieille Levée pour clore des consignations—Vins rouges en barriques et en caisses, Vermouth, Absinthe, Whisky, Anisette, Olives Champignons, etc., etc.

Conditions—à la vente. 11 juil

Macaroni, Vermicelli et Pate d'Italie.

Pour le compte de qui il appartiendra,

PAR BERNARD TURPIN,

EUGENE TOURNÉ, encanteur.

JEUDI le 11 juillet 1867, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 35, rue de la Vieille Levée, pour le compte de qui il appartiendra—

200 caisses macaroni,
117 do vermicelli
15 do pâte d'Italie.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 10juil

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, de terrains de prix, situés dans le Second District.—Vente pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 62.

SAMEDI, 13 juillet 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés suivantes, savoir :

DIX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Douane, David, Bienville et Salcedo. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14.

Le plan et croquis en peut être vu à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente et compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant ... notaire public, aux frais des acquéreurs. 11juil

Bon Emplacement de Commerce, au coin des rues Craps et St Ferdinand.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau rue Royale, No 62.

JEUDI, 11 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un Terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Craps, Pierre, St. Ferdinand et Mandeville. Le dit terrain mesure 31 pieds de face à la rue Craps sur 110 pieds de profondeur. Les bâtisses et améliorations y ...

Une bâtisse ayant quatre chambres, deux cabinets et une boutique ayant deux chambres, ...

... à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente et les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9juillet

Maison agréable, en bois, dans la rue St. Ferdinand, Troisième District.

— EGALEMENT —

Terrains de prix, pour bâtir, dans le même district.

Succession de Jacques Charles Roger (alias Charles Roger)—No 27,...

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, No 62 rue Royale.

JEUDI, 11 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 24 mai 1867 (dossier de la Cour, No ...), les propriétés ci-après décrites et appartenant à la dite succession, savoir :

1o—UN TERRAIN, avec ce qu'il sera batti dessus, faisant partie des terrains Nos 7, 8 et 9 ci-après décrits. Le dit terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Washington, dans l'îlet No ... borné par les rues ... Amour, Port, Craps, St Ferdinand, ayant 31 pieds ... de face sur la rue St Ferdinand sur 127 pieds ... de profondeur ... mesurant à la rue St Ferdinand ... Ensemble, les bâtisses et améliorations, consistant en une maison ... des logements ... Egalement, avec les servitudes, droits ... et ...

2o—DEUX TERRAINS situés dans l'îlet de ... Nos ... et 10 touchant, dans le même faubourg et district ... les rues Amour, ... St Ferdinand et ... Craps désignés par les Nos 7, 8, ... Le No 7 mesure 31 pieds ... pouces de face à la rue St Ferdinand ... Le terrain No 8, ... de profondeur ... Le terrain No 9, ... rue Craps ... 5 pouces ... de face à la rue Craps, sur 64 pieds de profondeur et faisant face à la rue St Ferdinand.

3o—TROIS TERRAINS sis se touchant, situés au faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 23, 24 et 25 de l'îlet No 11 compris entre les rues Port, Amour, St Ferdinand et Bons Enfants. Les terrains Nos 23 et 24 ont chacun, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 25 forme l'angle des rues Port et Bons Enfants et a 29 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Bons Enfants, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Port.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 juin—15 22 29 & 11 juillet

Résidence très agréable au No 38 de la rue de Marais, entre les rues Bienville et Douane.

SUCCESSION DE MADAME BÉNÉDICTE ROBIN ALIAS ROBINETTE.

—No 28,836—

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale No 62.

SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 24 juin 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marais, Bienville, Tremé et Douane. Le dit terrain a 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur la ligne du fond. Les bâtisses et améliorations comprennent une agréable MAISON en bois, couverte en ardoises, portant le No 38 de la rue des Marais, ayant 2 chambres, 2 cabinets et une galerie. Les bâtisses du fond ont 3 chambres. Il y a en outre 2 hangars, water-works, lieux d'aisance, &c.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, divisés en coupons et portant intérêt à 8 pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, l'acquéreur devra payer 5 pour cent (commission d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—6,13,20, août 3

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867		182,345 06
Primes d'incendie	127,008 99	
Primes de mer	44,610 32	
Primes de rivière	10,725 77	182,345 08
Moins—Primes remboursées	2,245 60	
Montant en réserve pour risques non expirées	25,425 35	27,670 95
Montant net des primes		154,674 13
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie	26,219 50	
Pertes sur mer	22 293 20	
Pertes sur les rivières	2,609 08	
	51 121 79	
Ré-assurances	6,409 69	
Dépenses, intérêt	25,168 57	
Taxes et souscriptions	4,740 82	
30 et 25 0/0 d'escompte	37,013 13	124,454 20
Bénéfice net		30,219 93

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets pour actions	240,550 00	
Effets	1,355 55	
Dû, par comptes individuels	16,319 52	
Prêts sur garanties, sur demande	27,836 00	
Prêts sur hypothèque	20,864 30	
Garanties des Etats-Unis	15,700 00	
En caisse	23,597 61	356,645 28

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril A. 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 50 pour cent sur le capital yé ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président. C. T. FORSTER, Vice-Président. E. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs :—

J. H. Elmer,	F. White,	H. Blaces,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Werz,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Fakerra,
A. Bruhn,	F. Frek,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Bendix,
Thos. Schorr,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas. Hoeffer,	L. F. Berge,	O. H. Kastendick
Julius Hesssner,	F. Richert,	H. Claren.

13 avril—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente, sans réserve, d'habillements, lingerie et chapeaux

PAR HOFFMAN & MARKS

S. S. ZIONS, encanteur.

IL sera vendu ... 11 juillet ... à 10 heures ... No 22 Chartres—

450 lots d'habillements ... comprenant ... pour ... lingerie ... chapeaux ...

Habillements ... paletots, ... pantalons ... satinet ... garçons et jeunes gens.

—Et—

20 lots de lingerie de ... saison.

—Egalement—

25 caisses ... chapeaux ...

Conditions à la vente. 11 juil

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO

O. DELAS, encanteur.

JEUDI 11 juillet ... à ... heures ... dans la salle d'encan, No ... rue ... il sera vendu—

... caisses bottes, souliers et brodequins ... comprenant un assortiment ... de New York, Boston et Philadelphie.

Conditions à la vente. 11 juil

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Grande Vente de marchandises sèches, habillements, chapeaux et articles ... en gros.

PAR HOLZ, BLOHM & C

JOHN C. BLOHM, Encanteur.

JEUDI ... juillet ... heures ... au No 20 de la rue de Chartres, ...

429 lots ... marchandises sèches ... du pays ...

276 lots ... Habillements ... Pantalons ... Merinos et ... Belknap et Sussex.

—EGALEMENT—

... caisses ... chapeaux ...

—EGALEMENT—

... lots ... comptant ... billets ... Trésor ...

PAR O. VALETON.

Vins fins en caisses, Champagne.

PAR O. VALETON, encanteur.

JEUDI ... juillet ... au No ... rue ...

... caisses ...

Conditions—Comptant ... 11 juil

PAR J. P. BOISSEAU.

Epaules, Farine, Mais, Fromage,

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

AUJOURD'HUI ... à ... heures ... au magasin No 49 ... rue ...

... lard ... farine ... fromage ...

Conditions—Comptant ... 11 juil

MONTGOMERY, BROS & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu ... à la salle d'encan ...

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en ... bois de rose ... armoires ... tables ... chaises ... lavabos ... etc., ... le tout ...

— EGALEMENT —

Une grande facture de ... chaises à sièges et bois et rotin ... rotin ...

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY BROS,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu ... juillet ... heures du matin, aux écuries de ... rue ...

... élégants chevaux ... de monture ... beaux mulets de tir, ... Buggies ... Belles vaches laitières ...

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. ...

Le beau magasin en briques à quatre étages, bien situé au coin des rues Camp et Canal, vendu à l'encan

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans—No 18,141. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

EN vertu d'un ordre ... de la ... Cour de District ... dans l'affaire de la Première Banque Nationale ... SAMEDI ... à midi, à la Bourse ... il sera vendu ...

UN TERRAIN ... avec les bâtisses et améliorations ... au coin des rues Camp et Canal ...

... Henry Hart ... hypothèque ... pour garantir le paiement de quatre billets ... la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans ... le ... 1866 ... les billets ... mars 1866 ... intérêts ...

... d'hypothèque par Tous P. May, ... Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans ... pour ... de quinze cent ... et l'intérêt ...

Cette vente est faite sujette à deux ... Bros & Co ... au nom de ... Dreyfus Bros ...

... le bail ... le vendeur ... acquéreur ...

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant ... notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 juin 15 21 25 et juillet ... 17

PAR S. GUINAULT

Vente pour cause de départ.

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI, 11 juillet 1867, il sera vendu, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Bienville et Tremé—L'ameublement complet de la maison, comprenant Bois de lit et literie, armoires, jalouses de cuisine et à rallonge, sofas, berceuses, vaisselle, batterie de cuisine &c., &c., &c.

Conditions—Comptant sur les lieux 10 juil

Coffre-fort, Meubles et Divers

PAR S. GUINAULT, encanteur.

VENDREDI 12 juillet 1867, il sera vendu à 10 heures du matin, à ... rue ... Bienville ... ville ... passage de la Bourse—

Un lot de meubles ... et noyer, comprenant lits, armoires, tables, chaises, ... etc., &c.

AUSSI : Un ... coffre-fort ... contenant ... de ... Marvin & Co, ... parfait ordre.

Conditions—Comptant 10 juil

Grande propriété sur le chemin de Gentilly, à l'extrémité de l'Avenue St-Bernard.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville

SAMEDI 13 juillet 1867, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Une portion de terre mesurant 90 pieds de face au chemin de Gentilly, à environ ... de ... du Faubourg Marigny ... profondeur ... la terre haute, d'environ ... pieds ... à la terre basse, ... d'un ... une maison à étage ... chambres ... cuisine ... galerie, citerne, puits, écurie, ... Voir le plan à la Bourse.

Cette propriété convient admirablement pour un jardin potager ou une vacherie.

Conditions—... comptant ... billet ... crédit ... de date ...

VACHES. VACHES.

PAR S. GUINAULT,

F. BUCKINGHAM, Encanteur.

LUNDI 15 juillet 1867, il sera vendu, à 11 heures du matin, au ... du Canal ... Gaillard, à Carrollton, les vaches ... de Raphael Estrade ... les ...

72 belles vaches laitières, beaux coup avec veaux et au moment de vêler.
8 mules,
4 chevaux,
1 charrette à lait,
1 do à ...,
1 do à ...

Les ustensiles de la vacherie et le privilège d'une table au marché Dryades à raison de $10 à $12 par jour.

La ... est d'environ 33 ... de ...

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $500 6 mois et ... de crédit ... billet ... à la satisfaction du vendeur. 9 juillet

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vingt actions du stock de l'hôtel St-Charles.

Succession de HENRY J. RANNEY, No 2 ... 68 ...

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs,

NICHOLAS J. ROSS, Encanteur.

Bureau Passage de la Bourse, No 17

SAMEDI, le 13 de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 24 de juin 1867, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Henry J. Ranney, décédé—

Vingt (20) actions du stock de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles—le tout payé.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 30 juin—13 juillet

Succession de H. E. A. Dolhonde—No 27,159.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le liquidateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, 9 juil—14 18 Greffier.

Successions de Morris Shanahan et Julia Shanahan—No 29,458.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que P. McHugh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Morris Shanahan et Julia Shanahan, décédés intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, 9 juillet 14 18 Greffier.

Succession de Pierre Perraillhet—No 29,455.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. Pinchot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Perraillhet, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, 9 juillet—12 16 Greffier.